



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 27 novembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
53	58

Date de convocation

21 novembre 2024

**Rivières – GEMAPI –
Acquisition de parcelles à
Serves-sur-Rhône**

**N° de la délibération
2024-684**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 27 novembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Christelle MARION, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Laëtitia BOURJAT), Mme Agnès OREVE (représenté par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Patrick CETTIER, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le projet d'aménagement pour limiter les crues des ruisseaux des Barres et des Marais sur la commune de Serves-sur-Rhône ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée en 2023 qui a étudié les différents scénarios pour la création de bassins de rétention avec pour objectifs :

- Limiter les débordements dans les zones pavillonnaires et artisanales et sur la RN7 ;
- Retenir les eaux ne pouvant transiter dans les buses de 500mm ;

Considérant le projet retenu consiste en la création d'un unique bassin de rétention avec un système de vidange ;

Considérant l'acquisition foncière du terrain nécessaire pour mener à bien la réalisation du bassin de rétention ;

Considérant l'Avis du domaine sur la valeur vénale rendu le 29 décembre 2023 par le Directeur départemental des Finances publiques de l'Isère. Cet avis détermine une valeur de 175 000 euros pour le terrain constructible (pour partie) pour les parcelles D 121-122-123-125 à Serves-sur-Rhône

Considérant les frais de notaire à hauteur de 3 200 euros ;

Considérant la fiche action 1-10 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement – Acquisition foncière pour la réalisation d'un bassin de rétention à SERVES-SUR-RHONE				
Postes de dépenses	Montant HT	Montant des subventions	Pourcentage	Remarques
Acquisition des parcelles D 121-122-123 et 125	175 000,00 €			
Dépenses annexes (frais de notaire, rédaction des pièces, publicité foncière...)	5 000,00 €			
Dépense Totale	180 000,00 €			
Etat - Fonds vert		18 000,00 €	10,00%	
Etat - FPRNM		90 000,00 €	50,00%	
Total subventions (€ HT)		108 000,00 €	60,00%	
Auto-financement (€ HT)		72 000,00 €	40,00%	

Considérant l'inscription des crédits au BP 2024 – en investissement opération n°1021 ;

Considérant l'avis du bureau du 7 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles D 121 – 122 – 123 et 125 sur la commune de Serves-sur-Rhône, selon l'estimation ci-dessus présentée ;
- **AUTORISE** le Président à signer les actes afférents à ces acquisitions ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des divers organismes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 27 novembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 02/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo